

The Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Thereupon, Mrs. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot), Deputy Speaker and Chairman of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to subsection 43(1) of the Parliament of Canada Act.

#### PRAYERS

#### GOVERNMENT ORDERS

The Order being read for the third reading of Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992;

Mr. Cadieux for Mr. Mazankowski, seconded by Mr. Oberle, moved,—That the Bill be now read a third time and do pass.

And debate arising thereon;

#### STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

#### ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

#### DAILY ROUTINE OF BUSINESS

#### PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

—by Mr. Bird, one concerning Canadian cultural promotion (No. 343-3817);

—by Mr. Boudria, one concerning material depicting violence (No. 343-3818);

—by Ms. Blondin-Andrew, one concerning child poverty (No. 343-3819);

—by Mr. Skelly (Comox—Alberni), one concerning material depicting violence (No. 343-3820);

—by Mr. Harb, one concerning housing policies (No. 343-3821);

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M<sup>me</sup> Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot), Vice-président et présidente des Comités pléniers, assume la présidence, conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur le Parlement du Canada.

#### PRIÈRE

#### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

M. Cadieux, au nom de M. Mazankowski, appuyé par M. Oberle, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

#### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

#### QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

#### AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

#### PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées:

—par M. Bird, une au sujet de la promotion de la culture canadienne (n° 343-3817);

—par M. Boudria, une au sujet de matériel décrivant la violence (n° 343-3818);

—par M<sup>me</sup> Blondin-Andrew, une au sujet de la pauvreté des enfants (n° 343-3819);

—par M. Skelly (Comox—Alberni), une au sujet de matériel décrivant la violence (n° 343-3820);

—par M. Harb, une au sujet de la politique du logement (n° 343-3821);